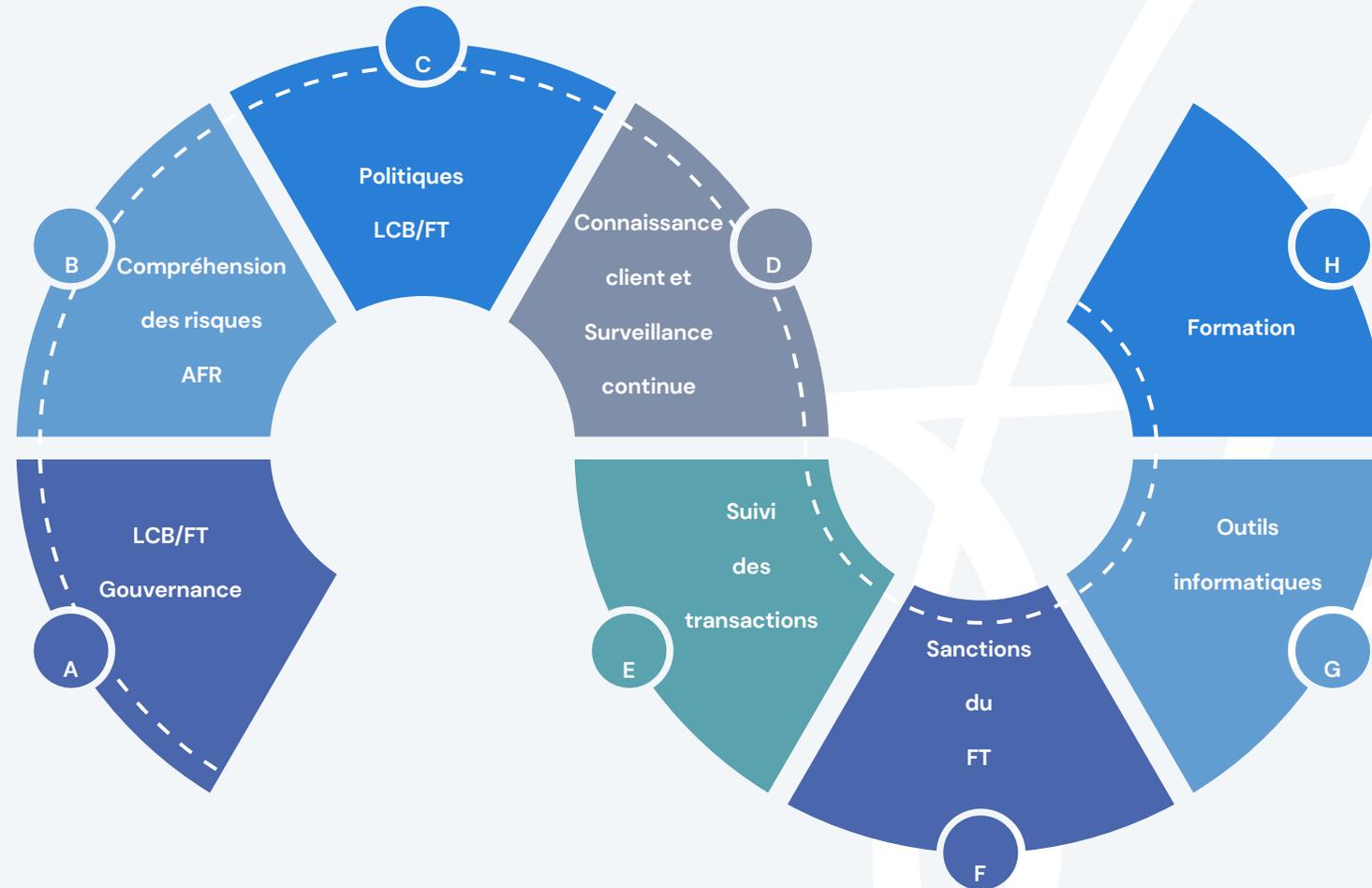


Session « AML Tuesdays » no 9 :

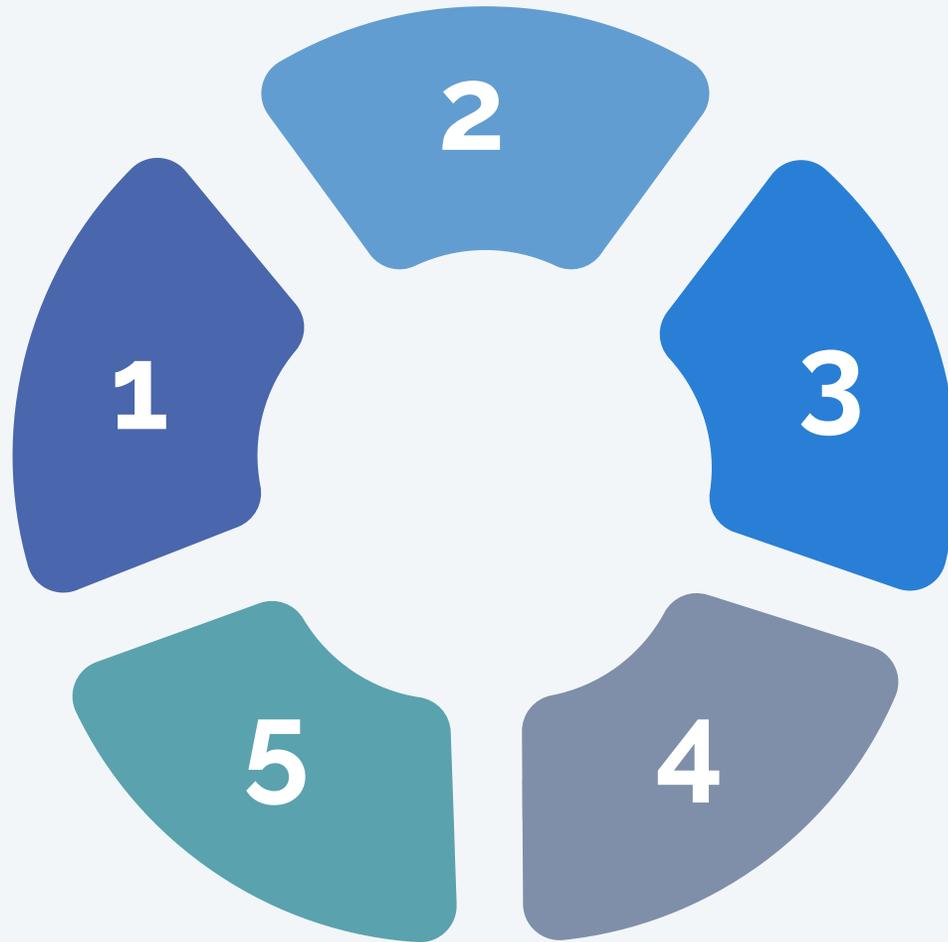
Efficacité du cadre de gouvernance LCB/FT

9 avril 2024

Principaux éléments du cadre LCB/FT



Gouvernance LCB/FT



Impulsion de la direction

Conseil d'administration
Conseil de surveillance

3 lignes de défense

Responsabilité de la gestion des risques de LBC/FT partagée entre les première, deuxième et troisième lignes

Fonction Conformité

Indépendance
Ressources
Accès à l'information

Professionnels qualifiés de la conformité

Rechercher l'impact avec des diapositives professionnelles, des graphiques, des infographies et plus encore.

Culture de la conformité

Rechercher l'impact avec des diapositives professionnelles, des graphiques, des infographies et plus encore.

Gouvernance LCB/FT – Impulsion de la direction

Le leadership de la direction et du conseil d'administration de l'entreprise, leur engagement à agir avec honnêteté et éthique

L'impulsion de la direction définit la culture et les valeurs de l'entreprise

« Impulsion de la direction », une initiative préventive pour établir la gouvernance et la culture appropriées au sein de l'organisation

L'« Impulsion de la direction » fait référence à la déontologie globale de l'organisation, établie par le conseil d'administration et la haute direction.

L'absence d'un environnement de contrôle et d'une gouvernance d'entreprise adéquats contribue à la non-conformité et aux infractions généralisées

Comportement non conforme

- Comportement non conforme sans intention particulière,
- Comportement non conforme à l'avantage de l'organisation,
- Comportement non conforme à son propre avantage.

Gouvernance LCB/FT – Impulsion de la direction

Donner l'exemple

Communiquer et promouvoir l'éthique et les valeurs

Reporting et transparence

Récompenser l'intégrité

Gouvernance LCB/FT – Engagement du Conseil d'administration

Rôles et responsabilités

Responsabilité de l'établissement et de la gestion des politiques, procédures, systèmes et contrôles en matière de LCB/FT.

01



02



Rapports du Conseil d'administration

Les rapports MI et CO remis au Conseil comprennent des données quantitatives et qualitatives suffisantes pour donner une vision éclairée de la performance des fonctions exercées et une compréhension des risques et des tendances

Supervision par le Conseil d'administration

03



04



Gestion du risque de BC/FT

Engagement actif dans le suivi et la gestion du risque de BC/FT

Gouvernance LCB/FT

Exemples d'engagement du Conseil d'administration

Adoption de politiques LBC/FT

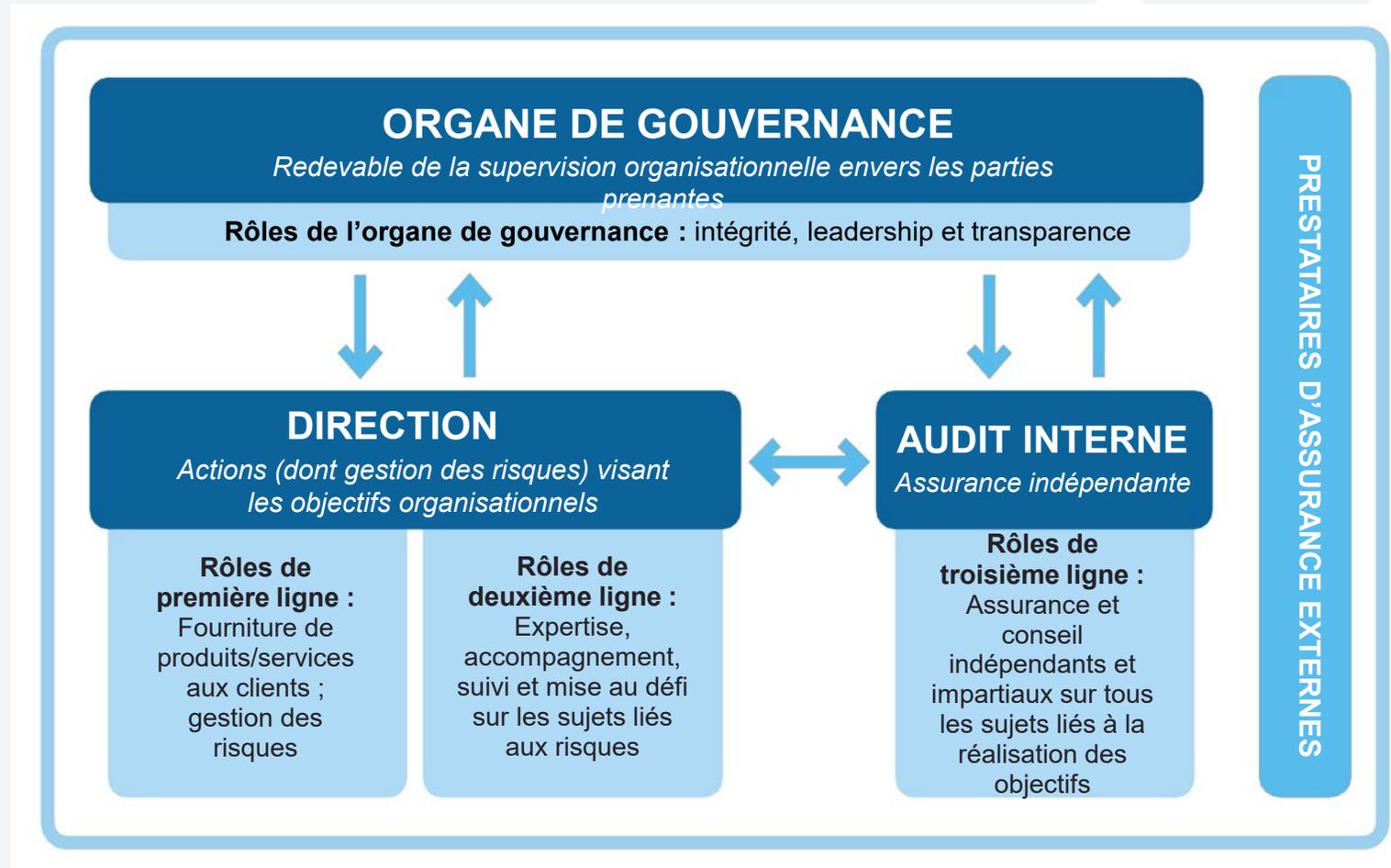
Adoption de l'évaluation des risques opérationnels

Reporting du Conseil d'administration sur les risques de BC/FT

Approbation des clients à haut risque

Mettre un terme aux relations avec les clients à haut risque

Gouvernance LCB/FT – Trois lignes de défense

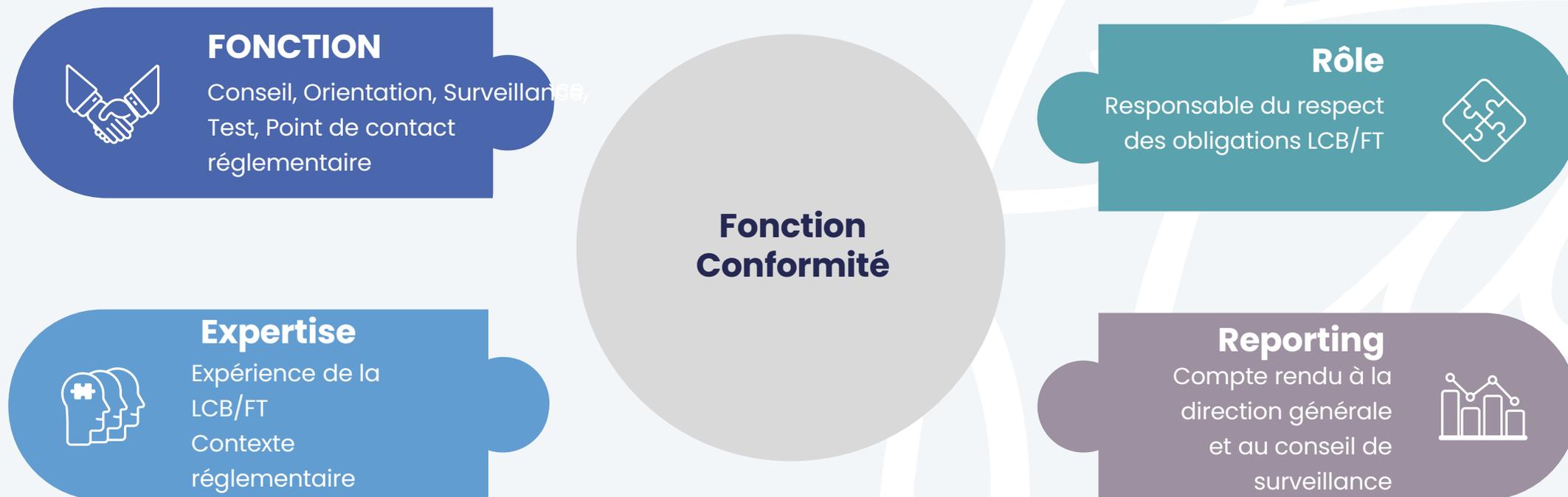


Gouvernance LCB/FT – Trois lignes de défense

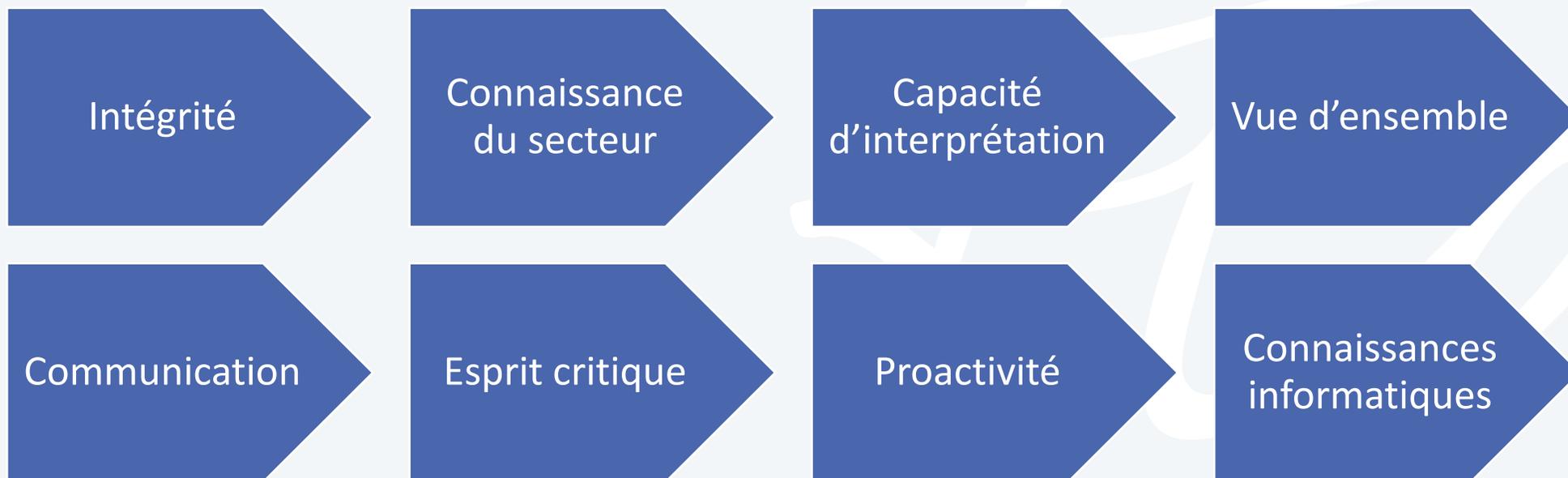
Gouvernance des risques			
Prestataires d'assurance	<p>3^{ème} LIGNE DE DÉFENSE</p>	<p><i>Suivi DES PROCESSUS ET DU CONTENU DU RISQUE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la liaison avec la direction générale et/ou le conseil d'administration - Rationaliser et systématiser l'évaluation des risques et le reporting sur la gouvernance - Superviser le contenu/les processus de gestion des risques, suivi par la 2^{ème} ligne de défense (le cas échéant) - Fournir l'assurance que les processus de gestion des risques sont adéquats et appropriés 	Prestataires d'assurance
Définissent la norme	<p>2^{ème} LIGNE DE DÉFENSE</p>	<p><i>Responsabilité des PROCESSUS DE RISQUE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir une politique et un processus de gestion des risques - Lien stratégique pour l'entreprise en termes de risque - Assurer l'orientation et la coordination de toutes les parties prenantes - Identifier les tendances de l'entreprise, les synergies et les opportunités de changement - Initier le changement, l'intégration, l'opérationnalisation de nouveaux événements - Assurer la liaison entre la 3^{ème} ligne de défense et la 1^{ère} ligne de défense - Supervision de certains domaines de risque (p. ex., crédit, marché) et de certains objectifs de l'entreprise (p. ex., conformité à la réglementation) 	Définissent la norme
Propriétaires de l'entreprise	<p>1^{ère} LIGNE DE DÉFENSE</p>	<p><i>Responsabilité du CONTENU DU RISQUE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les risques/mettre en œuvre des actions pour gérer et traiter les risques - Respecter le processus de gestion des risques - Mettre en œuvre des processus de gestion des risques le cas échéant - Réaliser l'évaluation des risques et identifier les risques émergents 	Propriétaires de l'entreprise

Source : Modèle des 3 lignes de défense KPMG

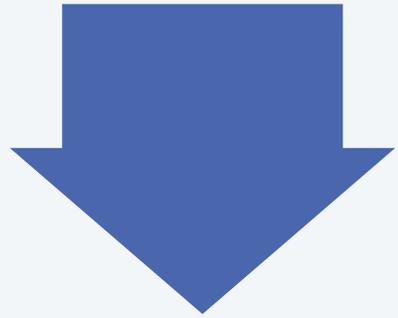
Gouvernance LCB/FT – Fonction Conformité



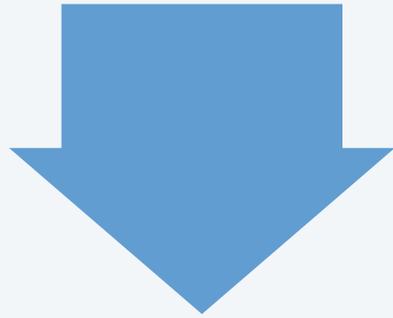
Gouvernance LCB/FT – Professionnels qualifiés



Compréhension des risques



**Évaluation des
risques
AFR**



**Atténuation des
risques
Réponse aux
risques**



**Politiques claires
concernant
l'appétence pour le
risque et
l'acceptation du
risque par les
clients
Politique AFR**



**Évaluation des
risques clients**



**Mesures de
vigilance renforcées
alignées sur le
risque**

Importance de l'Approche fondée sur le risque (AFR)

Prise de décisions éclairées

Atténuation des risques

Gestion de l'impact sur la réputation et la situation financière

Continuité de l'activité

Politiques et procédures de LCB/FT

Politique en matière de LCB/FT

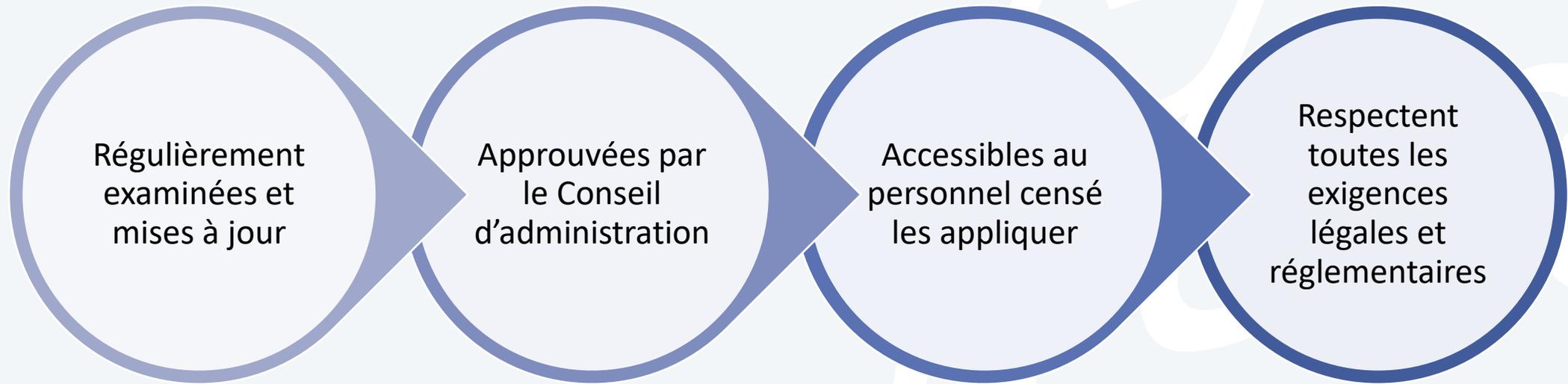
Approche fondée sur les risques

Procédures de niveau opérationnel

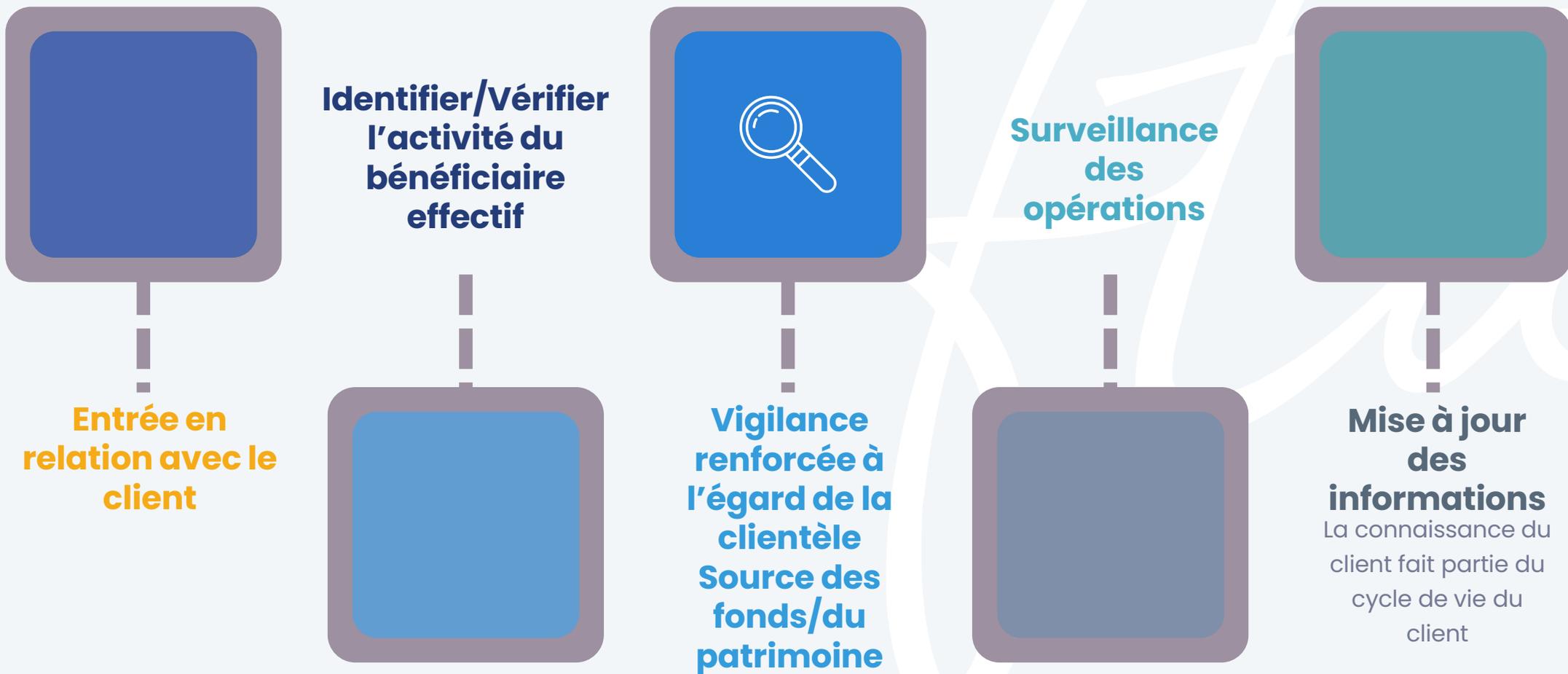
Politique de sanctions

Connaissance client – Procédure
d'acceptation du client
Surveillance des opérations
Gestion des alertes en matière de
sanctions
Procédure de modification des risques
Tenue des registres
Procédure existante

Politiques et procédures de LCB/FT



Eléments clés - Connaissance du client



Surveillance continue



La connaissance client est un processus continu sur le cycle de vie du client

Périodicité clairement définie pour la vigilance clientèle et la mise à jour des informations

Connaissance du client et tenue des dossiers

01

Les dossiers doivent être suffisants, détaillés et de bonne qualité

Dossiers, documents, renseignements et données, aux plans national et international

02

03

Les dossiers doivent contenir des informations sur le client, la transaction, l'analyse effectuée

Les Politiques et Procédures doivent contenir des détails sur les exigences de documentation imposées par la Loi LBC/FT

04

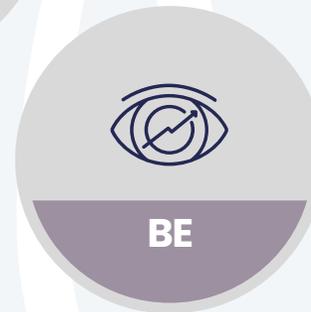
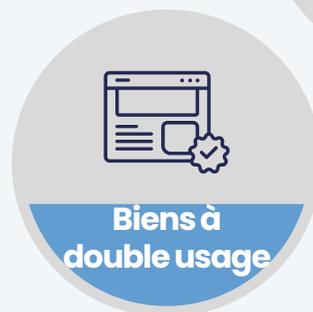
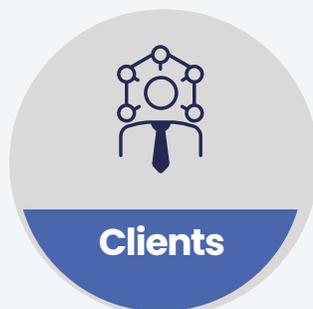
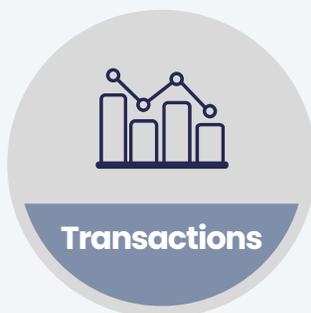
Contrôles des sanctions pour FT

Clients

Examen des clients à l'entrée en relation et analyse de la base de données clients.

Localisation géographique du client, clients du client, chaîne d'approvisionnement, intermédiaires et contreparties.

Examen des bénéficiaires effectifs et des entités dans la structure de propriété.



Transactions

Criblage des transactions, finalité, objectif, signaux d'alerte éventuels.

Analyse des produits et services proposés.

Analyse de la chaîne d'approvisionnement, des intermédiaires et des contreparties ;

Outils clés de LCB/FT

Évaluation du risque client

Surveillance des opérations



Analyse des clients
PPE
Sanctions
Mauvaise presse
Structure de l'entreprise



Analyse des transactions
Analyse des navires



Formation

Formation LCB/FT

Des dossiers de formation doivent être conservés indiquant le bénéficiaire, la date, la nature et le résultat de la formation

Le contenu de la formation doit être revu et mis à jour régulièrement pour s'assurer qu'il reste approprié

La formation doit être continue et spécifique au poste occupé par le collaborateur concerné

La formation doit être pertinente pour les activités métiers des entités

Les entités exposées à un niveau plus élevé de risque de BC/FT ou plus exposées à des risques de BC/FT en constante évolution doivent assurer une formation plus fréquente si nécessaire

*Merci pour votre
temps*

Financial Transparency Advisors GmbH
Zieglergasse 38/7/1070 Vienna, Austria

Phone: +43 1 890 8717 11

www.ft-advisors.com

<http://www.ft-advisors.com>

Prochaines sessions :

-23 avril pour le Casino.

-30 avril pour les négociants en pierres et
métaux précieux, concessionnaires
automobiles et antiquaires.

-7 mai pour l'immobilier et le yachting.

-14 mai pour les avocats, conseillers
juridiques et comptables.

Sujet :

Réalisation d'une évaluation des
risques de l'entreprise

Organisateur du jour : Tamar Goderdzishvili

Présentateur du jour : Tamar Goderdzishvili